

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

SOMMAIRE

N° 2023-104	Arrêté – Autorisation de réaménagement de deux emprunts	3
N° 2023-105	Avenant – Construction de la Cuisine Centrale – Désamiantage et démolition	3
N° 2023-106	Avenant – Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville Lot 6 surgelés	3
N° 2023-107	Avenant – Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville Lot 10 fruits et légumes de 4 ^e et 5 ^e gammes	4
N° 2023-108	Avenant – Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville Lot 3 charcuterie	4
N° 2023-109	Avenant – Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville Lot 13 glaces	5
N° 2023-110	Avenant – Prestations de nettoyage et de vitrerie pour la Ville de Caluire et Cuire Lot 2 nettoyage de la salle des fêtes	5
N° 2023-111	Avenant – Prestations de nettoyage et de vitrerie pour la Ville de Caluire et Cuire Lot 3 nettoyage des toilettes publiques	6
N° 2023-112	Avenant – Prestations de nettoyage et de vitrerie pour la Ville de Caluire et Cuire Lot 5 nettoyage quotidien de divers bâtiments communaux	6
N° 2023-113	Avenant – Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville Lot 7 beurre œuf fromage	6
N° 2023-114	Arrêté – Mise en place d'une ligne de trésorerie	7
N° 2023-115	Avenant – Location de cars avec chauffeurs pour le transport d'enfants et d'adultes pour les besoins de la Ville	7
N° 2023-116	Avenant – Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville Lot 1 viandes crues	8
N° 2023-117	Marché – Prestations d'enlèvement des graffitis	8
N° 2023-118	Marché – Prestations de services en assurances – Dommage aux biens	8
N° 2023-119	Avenant – Construction de la Cuisine Centrale – Lot 1 structure gros œuvre charpente métallique	9
N° 2023-120	Avenant – Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville Lot 9 épicerie	9
N° 2023-121	Avenant – Construction de la Cuisine Centrale Lot 17 VRD et espaces verts	9
N° 2023-122	Avenant – Création de terrains de Tennis et Padel au complexe sportif Terre des Lièvres Lot 3 éclairage	10

N° 2023-123	Avenant – Création de terrains de Tennis et Padel au complexe sportif Terre des Lièvres Lot 2 padel	10
N° 2023-124	Avenant – Construction de la Cuisine Centrale – Désamiantage et démolition	10

N° 2023-104 :

Arrêté municipal en date du 8 septembre 2023 pris par le Maire.

Objet : Autorisation de réaménagement de deux emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

Contrats de prêt n°1209270 et n°1218814 pour un capital restant dû de 925 000,15 € à la date de valeur du 25 juillet 2023.

Le réaménagement porte sur la réindexation d'un taux LEP vers un taux Livret A et un abaissement de la marge appliquée au taux de l'index.

Les modifications suivantes sont apportées à ces deux contrats dans le cadre du réaménagement. Elles font l'objet d'avenants.

- **Index** : Livret A
- **Marge sur index** : 1,000 %
- **Taux** : 4,000 %, révisable (Livret A sur la base du taux en vigueur : 3,000 % au 27/07/2023)
- **Mode et base de calcul des intérêts** : Equivalent, 30/360 ;
- **Conditions de remboursement anticipé** : indemnité actuarielle sur courbe de SWAP (J-40).

N° 2023-105 :

Avenant n° 2 au marché N° 2022-061 – entre la Ville et la société SAS PREMY'S – 2 rue Jean Mermoz – 78114 MAGNY LES HAMEAUX signé le 19 septembre 2023.

Objet : Construction de la Cuisine Centrale – Désamiantage et Démolition.

Cet avenant n°2 fait suite au concassage des gravats issus de la démolition. Cette prestation ayant été oubliée dans les marchés entreprises, il a été demandé à PREMY'S de réaliser cette prestation.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant de l'avenant : 10 867,50 € HT

Les travaux supplémentaires représentent une augmentation de 4,85 % par rapport au montant du marché initial, l'augmentation totale avec les avenants n°1 et 2 de 26,01 % par rapport au montant initial du marché.

Le Montant total du marché est de 224 212,50 € HT et porté à 282 530 € HT.

N° 2023-106 :

Avenant n° 3 au marché N° 2019-037 – Lot 6 – entre la Ville et la société POMONA PASSION FROID – 3 avenue du Docteur Ténine – CS 80038 – 92184 ANTONY Cedex signé le 20 septembre 2023.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville.

Lot 6 : surgelés

La crise sanitaire et la crise économique ont eu de nombreuses répercussions.

Du fait de ce contexte, par conventions d'imprévision du 5 octobre 2022 et 24 janvier 2023, et avenants n°2 du 24 juillet 2023, les prix du marché ont été modifiés respectivement du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022, du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, et du 1^{er} juillet 2023 au 30 septembre 2023.

La flambée des prix perdurant, il convient, au regard des difficultés rencontrées par le titulaire, de prolonger les dispositions appliquées dans le cadre de l'avenant n°2 du 24 juillet 2023 pour 3 mois jusqu'au 31 décembre 2023.

Durée : L'avenant prend effet au 1^{er} octobre 2023.

Montant de l'avenant : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

N° 2023-107 :

Avenant n° 2 au marché N° 2019-037 – Lot 10 – entre la Ville et la société CLEDOR PRIMEURS SERVICES – 71 rue Marcel Mérieux – 69960 CORBAS signé le 3 octobre 2023.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville.

Lot 10 : fruits et légumes de 4^e et 5^e gammes

La crise sanitaire et la crise économique ont eu de nombreuses répercussions.

Du fait de ce contexte, par convention d'imprévision du 24 janvier 2023, et par avenant n°1 du 31 juillet 2023, les prix du marché ont été modifiés respectivement du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, et du 1^{er} juillet 2023 au 30 septembre 2023.

La flambée des prix perdurant, il convient, au regard des difficultés rencontrées par le titulaire, de prolonger les dispositions appliquées dans le cadre de l'avenant n°1 du 31 juillet 2023 pour 3 mois jusqu'au 31 décembre 2023.

Durée : L'avenant prend effet au 1^{er} octobre 2023.

Montant de l'avenant : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

N° 2023-108 :

Avenant n° 2 au marché N° 2019-037 – Lot 3 – entre la Ville et la société SYSCO FRANCE – CS 30041 – 76201 DIEPPE Cedex signé le 10 octobre 2023.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville.

Lot 3 : charcuterie

La crise sanitaire et la crise économique ont eu de nombreuses répercussions.

Du fait de ce contexte, par conventions d'imprévision du 16 septembre 2022 et 24 janvier 2023, et par avenant n°1 du 24 juillet 2023, les prix du marché ont été modifiés respectivement

du 15 septembre 2022 au 31 décembre 2022, du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 et du 1^{er} juillet 2023 au 30 septembre 2023.

La flambée des prix perdurant, il convient, au regard des difficultés rencontrées par le titulaire, de prolonger les dispositions appliquées dans le cadre de l'avenant n°1 du 24 juillet 2023 pour 3 mois jusqu'au 31 décembre 2023 .

Durée : L'avenant prend effet au 1^{er} octobre 2023.

Montant de l'avenant : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

N° 2023-109 :

Avenant n° 2 au marché N° 2019-037 – Lot 13 – entre la Ville et la société SYSCO FRANCE – CS 30041 – 76201 DIEPPE Cedex signé le 10 octobre 2023.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville.

Lot 13 : glaces

La crise sanitaire et la crise économique ont eu de nombreuses répercussions.

Du fait de ce contexte, par convention d'imprévision du 24 janvier 2023, et par avenant n°1 du 24 juillet 2023, les prix du marché ont été modifiés respectivement du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 et du 1^{er} juillet 2023 au 30 septembre 2023.

La flambée des prix perdurant, il convient, au regard des difficultés rencontrées par le titulaire, de prolonger les dispositions appliquées dans le cadre de l'avenant n°1 du 24 juillet 2023 pour 3 mois jusqu'au 31 décembre 2023.

Durée : L'avenant prend effet au 1^{er} octobre 2023.

Montant de l'avenant : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

N° 2023-110 :

Avenant n° 1 au marché N° 2020-001 – Lot 2 – entre la Ville et la société CONCEPT 3P – 72 avenue Roger Salengro – 69100 VILLEURBANNE signé le 13 octobre 2023.

Objet : Prestations de nettoyage et de vitrerie pour la Ville de Caluire et Cuire.

Lot 2 : nettoyage de la salle des fêtes

Compte tenu de la nécessité de conclure une convention de groupement de commande entre la Ville et le CCAS de la Ville pour la relance du prochain marché de nettoyage et de vitrerie, la durée de la dernière année d'exécution est prolongée jusqu'au 30 avril 2024 inclus.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant de l'avenant : Sans objet, l'accord cadre étant conclu sans montant maximum de commande.

N° 2023-111 :

Avenant n° 1 au marché N° 2020-001 – Lot 3 – entre la Ville et la société CONCEPT 3P – 72 avenue Roger Salengro – 69100 VILLEURBANNE signé le 13 octobre 2023.

Objet : Prestations de nettoyage et de vitrerie pour la Ville de Caluire et Cuire.

Lot 3 : nettoyage des toilettes publiques

Compte tenu de la nécessité de conclure une convention de groupement de commande entre la Ville et le CCAS de la Ville pour la relance du prochain marché de nettoyage et de vitrerie, la durée de la dernière année d'exécution est prolongée jusqu'au 30 avril 2024 inclus.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant de l'avenant : Sans objet, l'accord cadre étant conclu sans montant maximum de commande.

N° 2023-112 :

Avenant n° 3 au marché N° 2020-001 – Lot 5 – entre la Ville et la société CONCEPT 3P – 72 avenue Roger Salengro – 69100 VILLEURBANNE signé le 13 octobre 2023.

Objet : Prestations de nettoyage et de vitrerie pour la Ville de Caluire et Cuire.

Lot 5 : nettoyage quotidien de divers bâtiments communaux

Compte tenu de la nécessité de conclure une convention de groupement de commande entre la Ville et le CCAS de la Ville pour la relance du prochain marché de nettoyage et de vitrerie, la durée de la dernière année d'exécution est prolongée jusqu'au 30 avril 2024 inclus.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant de l'avenant : Sans objet, l'accord cadre étant conclu sans montant maximum de commande.

N° 2023-113 :

Avenant n° 2 au marché N° 2019-037 – Lot 7 – entre la Ville et la société BROU SERVICE FRAIS – ZI de l'Île – BP26 – rue Louise Michel – 69552 FEYZIN Cedex signé le 6 octobre 2023.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville.

Lot 7 : beurre œuf fromage

La crise sanitaire et la situation internationale ont eu de nombreuses répercussions économiques.

Du fait de ce contexte, par conventions d'imprévision du 31 mai 2022, 14 octobre 2022 et 3 février 2023, et par l'avenant du 17 avril 2023, les prix du marché ont été modifiés respectivement du 1^{er} avril 2022 au 30 septembre 2022, du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022, du 1^{er} janvier 2023 au 30 avril 2023 et du 1^{er} mai 2023 au 30 septembre 2023.

Toutefois, la flambée des prix perdurant, il convient, au regard des difficultés rencontrées par le titulaire, de prolonger les dispositions appliquées dans le cadre de l'avenant n°1 du 17 avril 2023, pour trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Durée : L'avenant prend effet au 1^{er} octobre 2023.

Montant de l'avenant : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

N° 2023-114 :

Arrêté municipal en date du 13 octobre 2023 pris par le Maire.

Objet : Mise en place d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale

Ouvrir auprès de la Banque Postale d'une ligne de trésorerie destinée aux financements des besoins ponctuels de trésorerie de la Ville, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Montant** : 2 000 000 euros
- **Durée** : 1 an à compter de la signature du contrat et au plus tard le 26/10/2023
- **Taux d'intérêts et marge** : tirage sur €STR +0,69 % (dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à 0, l'€STR serait alors réputé égal à 0)
- **Calcul des intérêts** : à compter de la date de mise à disposition des fonds jusqu'au jour calendaire précédant la date de remboursement des fonds
- **Paiement des intérêts** : trimestriel
- **Frais de dossier** : 0,05 % du montant de la ligne soit 1 000 €
- **Commission de non-utilisation** : 0 % par an sur le montant non utilisé de la ligne de trésorerie

N° 2023-115 :

Avenant n° 3 au marché N° 2020-026 – Lot 1 – entre la Ville et la société CARS PHILIBERT – 24/26 avenue Barthélémy Thimonnier – ZI-BP 16 – 69641 CALUIRE ET CUIRE Cedex signé le 20 octobre 2023.

Objet : Location de cars avec chauffeurs pour le transport d'enfants et d'adultes pour les besoins de la Ville.

Lot 1 : transport d'enfants organisés par le service éducation

Au regard de la date de fin des travaux de l'école maternelle Berthie Albrecht, la navette pour assurer le transport des enfants entre le mardi 5 septembre 2023 et le 20 octobre 2023 est prolongée jusqu'au 7 novembre 2023 inclus.

Montant de l'avenant : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

N° 2023-116 :

Avenant n° 3 au marché N° 2019-037 – Lot 1 – entre la Ville et la société GAUTHEY – ZI du Gier – rue du Commerce – 69700 GIVORS signé le 27 octobre 2023.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville.

Lot 1 : viandes crues

La crise sanitaire et la situation internationale ont eu de nombreuses répercussions économiques.

Du fait de ce contexte, par avenant du 4 mai 2022, les prix du marché ont été modifiés, puis par convention du 5 octobre 2022 une nouvelle modification des prix a été appliquée au 1^{er} octobre 2022 et reconduite par voie de conventions et d'avenants. La dernière prolongation a été acté par l'avenant n°2 du 24 juillet 2023 jusqu'au 30 septembre 2023.

Toutefois, la flambée des prix perdurant, il convient, au regard des difficultés rencontrées par le titulaire, de prolonger les dispositions appliquées dans le cadre du 2^e avenant du 24 juillet 2023, pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Durée : L'avenant prend effet à compter du 1^{er} octobre 2023.

Montant de l'avenant : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

N° 2023-117 :

Marché N° 2023-009 – entre la Ville et la société DECAP EXPRESS – 9 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny – 69330 MEYZIEU signé le 2 novembre 2023.

Objet : Prestations d'enlèvement des graffitis.

Durée : Le marché est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 10 décembre 2023, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction.

Montant : Le marché est un accord cadre mono-attributaire, conclu sans minimum et avec un maximum.

Montant maximum annuel : 30 000 € HT

N° 2023-118 :

Marché N° 2023-036 – entre la Ville et la société GROUPAMA RHONE ALPES AUVERGNE – 50 rue de St Cyr – 69250 LYON Cedex 09 signé le 2 novembre 2023.

Objet : Prestations de services en assurances – Dommage aux biens.

Durée : Le marché prendra effet le 1^{er} janvier 2024, il se reconduira automatiquement à l'échéance chaque année jusqu'au 31 décembre 2027.

Montant : Les cotisations annuelles s'élèvent à 81 184,75 € TTC

N° 2023-119 :

Avenant n° 1 au marché N° 2023-001 – Lot 1 – entre la Ville et la société ROUX CABRERO SAS – 4 rue du Docteur Reybard – ZI Marenton II – 07100 ANNONAY signé le 6 novembre 2023.

Objet : Construction de la Cuisine Centrale.

Lot 1 : structure – gros œuvre – charpente métallique

Un remblaiement complémentaire est nécessaire sous le dallage sur terre plein de la zone process.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant de l'avenant : Le coût de la prestation supplémentaire est de 19 047,76 € HT

Le montant global du marché est donc porté de 1 197 650 € HT à 1 217 057,76 € HT

N° 2023-120 :

Avenant n° 2 au marché N° 2019-037 – Lot 9 – entre la Ville et la société PRO A PRO DISTRIBUTION – 275 rue André Ampère – 69970 CHAPONNAY signé le 7 novembre 2023.

Objet : Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale de la Ville.

Lot 9 : épicerie

La crise sanitaire et la situation internationale ont eu de nombreuses répercussions économiques.

Du fait de ce contexte, par l'avenant n°1 du 26 mai 2023, les prix ont été modifiés du 1^{er} mai 2023 au 30 septembre 2023.

Toutefois, la flambée des prix perdurant, il convient, au regard des difficultés rencontrées par le titulaire, de prolonger les dispositions appliquées dans le cadre de l'avenant n°1 du 26 mai 2023, pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Durée : L'avenant prend effet à compter du 1^{er} octobre 2023.

Montant de l'avenant : L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

N° 2023-121 :

Avenant n° 1 au marché N° 2023-001 – Lot 17 – entre la Ville et la société AXIMA – 214 rue Marius Berliet – 69400 ARNAS signé le 13 novembre 2023.

Objet : Construction de la Cuisine Centrale.

Lot 17 : VRD et espaces verts

Des travaux supplémentaires sont à prévoir en lien avec la conservation des fondations du bâtiment existant souhaitée dans le cadre de la construction, la mise en place d'un bassin et le passage de l'ensemble des réseaux enterrés.

Durée : L'avenant prend effet à compter de sa date de notification.

Montant de l'avenant : Le coût de la prestation supplémentaire est de 24 331,20 € HT

Le montant global du marché est donc porté de 501 370,60 € HT à 525 701,80 € HT

N° 2023-122 :

Avenant n° 1 au marché N° 2023-015 – Lot 3 – entre la Ville et la société SOBECA SAS – ZI avenue Jean Vacher – BP 23 – 69480 ANSE signé le 13 novembre 2023.

Objet : Création de terrains de Tennis et Padel au complexe sportif Terre des Lièvres.

Lot 3 : éclairage

Des travaux supplémentaires relatifs à l'ajout de projecteurs sur les terrains de tennis et le club canin sont nécessaires, ces références existant déjà au bordereau des prix unitaires, il faut prévoir des quantités de matériaux supplémentaires.

Durée : L'avenant prend effet à compter à compter de sa date de notification.

Montant de l'avenant : Le coût de la prestation supplémentaire est de 5 627 € HT

Le montant global du marché est donc porté de 37 615,80 € HT à 43 242,80 € HT

N° 2023-123 :

Avenant n° 1 au marché N° 2023-015 – Lot 2 – entre la Ville et la société LAQUET TENNIS – 643 route de Beaurepaire – 26210 LAPEYROUSSE MORNAY signé le 20 novembre 2023.

Objet : Création de terrains de Tennis et Padel au complexe sportif Terre des Lièvres.

Lot 2 : Padel

Des travaux supplémentaires relatifs à l'ajout de portes coulissantes sur les côtés des padels et également à la modification du contrôle d'accès, sont nécessaires.

Durée : L'avenant prend effet à compter à compter de sa date de notification.

Montant de l'avenant : Le coût des prestations supplémentaires est de 12 431,55 € HT

Le montant global du marché est donc porté de 156 464,20 € HT à 168 895,75 € HT

N° 2023-124 :

Avenant n° 3 au marché N° 2022-061 – entre la Ville et la société SAS PREMY'S – 2 rue Jean Mermoz – 78114 MAGNY LES HAMEAUX signé le 3 octobre 2023.

Objet : Construction de la Cuisine Centrale – Désamiantage et démolition

Suite à la démolition du poste de transformation prévue dans le cadre du marché et au cours de laquelle ont été découvert sous le dallage des conduits amiantés qui n'avaient pu être repérés lors du diagnostic initial, des prestations supplémentaires sont nécessaires.

Durée : L'avenant prend effet à compter à compter de sa date de notification.

Montant de l'avenant : Le coût de la prestation supplémentaire est de 6 480 € HT

Le montant global du marché avec les avenant n°1, 2 et 3 est donc porté de 224 212,50 € HT à 289 010 € HT.